



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCOING
DU JEUDI 07 JUILLET 2016**

=-=-=

L'an deux mille seize le jeudi sept juillet à 19 heures, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier DRIEUX, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 16
Nombre de Conseillers votants : 17
Date de la convocation : 1^{er} juillet 2016

Etaient présents : MM DRIEUX Didier, MALDERET Pierre, CARDON Dominique, MAGNAN Olivier, VINCENT Barbara, KLEKOCINSKI André, SENT Virginie, LECAS Agnès, ROUILLARD Michel, MOURANT Coralie, MOREL Jean-Luc, BIENFAIT Bruno, DI PARDO Adrien, DI PASCALE Christine, ROUARD Lindsay, LEJEUNE André.

Absents excusés :
 VERMEULEN Amélie donne procuration à DI PASCALE Christine

LAUDE Christian, BASQUIN DUFNER Corinne.

Secrétaire de séance : MOREL Jean-Luc

• **2016-21 : Approbation du compte rendu du 21 juin 2016**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte rendu établi suite à la réunion du 21 juin 2016.

• **2016-22 : TARIFS animations jeunesse**

Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité que les tarifs qui s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2016 seront identiques à ceux fixés par l'association familles rurales en 2015.

Accueil Périscolaire					
Quotient	0-369	370-499	500-700	701-1000	+ de 1001
Tarifs	0,25 €	0,45 €	0,60 €	1,00 €	1,30 €
Forfait cantine de 12 h à 13h	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €

Accueil Mercredis Loisirs					
Quotient	0-369	370-499	500-700	701-1000	+ de 1001
Tarifs	0,80 €	1,00 €	1,20 €	2,80 €	3,50 €
Supplément sortie	0,50 €	0,50 €	0,50 €	2,50 €	2,50 €

Accueil Loisirs Avril (semaine de 4 jours)					
Quotient	0-369	370-499	500-700	701-1000	+ de 1001
Famille de Marcoing	7,00 €	10,50 €	12,00 €	20,00 €	22,00 €
Famille Extérieur	7,00 €	11,50 €	13,00 €	24,50 €	27,00 €
Forfait garderie (de l'heure)	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Forfait cantine de (12h à 14h)	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €

Accueil Loisirs Avril (semaine de 5 jours)					
Quotient	0-369	370-499	500-700	701-1000	+ de 1001
Famille de Marcoing	9,00 €	12,00 €	14,00 €	24,00 €	27,00 €
Famille Extérieur	9,00 €	13,00 €	15,00 €	30,50 €	33,00 €
Forfait garderie (de l'heure)	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Forfait cantine de (12h à 14h)	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €

Accueil Loisirs Été (semaine de 4 jours)					
Quotient	0-369	370-499	500-700	701-1000	+ de 1001
Famille de Marcoing	7,00 €	10,50 €	12,00 €	20,00 €	22,00 €
Famille Extérieur	7,00 €	11,50 €	13,00 €	24,50 €	27,00 €
Forfait garderie (de l'heure)	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Repas	3,20 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €
Forfait garderie de 13h à 14h)	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Atelier Guitare *	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Camping (1 nuit) *	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €

Accueil Loisirs Été (semaine de 5 jours)					
Quotient	0-369	370-499	500-700	701-1000	+ de 1001
Famille de Marcoing	9,00 €	12,00 €	14,00 €	24,00 €	27,00 €
Famille Extérieur	9,00 €	13,00 €	15,00 €	30,50 €	33,00 €
Forfait garderie (de l'heure)	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Repas (sem 1 à 4)	3,20 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €
Repas (sem 5)	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Forfait garderie de 13h à 14h)	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Camping (4 nuits) *	32,00 €	32,00 €	32,00 €	32,00 €	32,00 €

* Tarifs en plus de la semaine

Et pour les T.A.P. : 3 € par semaine

• **2016-23 : Acquisitions de matériels**

Monsieur MAGNAN rappelle la demande de subvention de l'association des parents d'élèves, en date du 21 juin dernier pour l'achat de 4 tableaux numériques pour l'école primaire.

Suite à cette requête, le conseil municipal s'est montré très réactif et le jeudi 06 juillet 2016, la commission école, la commission finances ont rencontré Mr VALTER, Directeur de l'école primaire, Mrs LENNE et PETIOT, représentants de l'association des parents d'élèves. Une

Cette rencontre avait pour but d'évoquer les avantages de ce matériel, les contraintes techniques et déterminer les priorités.

Ce projet a retenu toute l'attention des commissions et aujourd'hui je souhaite vous sensibiliser sur ces acquisitions.

Monsieur MAGNAN explique qu'avec un écran tactile interactif, vous affichez et pilotez avec votre doigt ou un stylet tout le contenu de votre ordinateur directement sur un grand écran plat.

Prêt à l'emploi, vous avez juste à effectuer 2 branchements entre l'écran et votre pc pour débiter votre formation.

Couplé à la suite logicielle pédagogique [SMART Learning par exemple](#), vous annotez facilement tout ce qui apparaît, vous ajoutez des images ou des vidéos à vos cours, vous créez en moins de 5mn des activités pédagogiques, vous enregistrez (.pdf, .jpeg...) tout ce que vous faites, etc...

Bien que cet investissement paraisse correspondre à l'évolution dont peuvent bénéficier les élèves de la commune, il est important de tenir compte de nos prévisions budgétaires et des inconnues que nous rencontrons régulièrement au cours d'une année. Par exemple, nous ne pouvons envisager les vols dans l'école primaire, ni l'intrusion sur le standard téléphonique de la mairie. Ces imprévus bousculent toujours nos prévisions au plus juste des objectifs de la Municipalité.

Toutefois, les commissions écoles et finances, intéressées par la requête de l'association des parents d'élèves, souhaitent, avoir plus d'informations :

- * émanant d'autres établissements qui sont dotés de ce produit,
- * obtenir des devis d'autres fournisseurs,
- * réfléchir avec les enseignants et les parents d'élèves à la nécessité d'équiper l'ensemble des classes.
- * envisager toutes les conséquences de cet achat, responsabilité, coût de maintenance, d'installation, de formation...

Monsieur le Maire précise, que, outre le tableau il faut penser formation, implication des enseignants, divers matériels qui s'imposeront avec cet investissement.

Monsieur MAGNAN souligne que le rôle de la commune est de doter les écoles des équipements et des fournitures utiles pour l'enseignement aux enfants. Les suggestions émanant des associations de parents d'élèves, sont écoutés et impliquent des échanges qui permettront d'aboutir sur un projet adapté aux besoins. (ces associations n'ont pas comme vocation le financement d'investissements)

Je propose donc de rencontrer à nouveau les protagonistes de ce projet et d'envisager différentes stratégies.

-Selon les disponibilités de chacun une nouvelle réunion sera programmée.

Il va de soi qu'aucun caractère d'urgence ne ressort de ce projet, et que cet investissement conséquent doit être murement réfléchi.

Un courrier sera envoyé à Mr LENNE, Président de l'association des parents d'élèves pour l'informer de la réflexion du conseil municipal et montrer la volonté de la Municipalité d'échanger avec l'association des parents d'élèves.

Monsieur MAGNAN à mettre en avant les autres contraintes budgétaires qui vont se présenter à la Municipalité, avec le remplacement des matériels volés, la réflexion pour éviter les intrusions, tous ces imprévus bousculent les projets.

En ce qui concerne l'installation d'une alarme dans l'école, la réflexion est toujours en cours.

<ul style="list-style-type: none">• 2016-24 : Décisions modificatives
--

Monsieur MAGNAN demande aux membres du conseil municipal d'accepter la modification budgétaire qui s'impose après l'acquisition à l'euro symbolique du terrain Gallo (ex Protet) le long de la route départementale qui mène à Cambrai, en contre bas du chemin de Rumilly.

En effet, les écritures doivent être passées sur la base d'une acquisition équivalente à 1000 €.

Après avoir délibéré,, le Conseil Municipal DECIDE de procéder au vote de crédits supplémentaires sur le budget de l'exercice 2016 :

Section d'investissement

041	2111	+ 999 euros
041	1328	+ 999 euros

Monsieur Lejeune interroge Monsieur le Maire sur le devenir de ce talus, qui lui répond qu'une étude est en cours pour envisager de mettre en place un piétonnier, que le Département est susceptible de subventionner.

Madame CARDON informe que les panneaux pédagogiques de la balastière seront posés en septembre. Elle en profite pour demander l'implantation d'un passage protégé.

Par ailleurs, Monsieur Lejeune demande s'il n'est pas possible d'intervenir pour nettoyer la voie SNCF. Monsieur le Maire répond que ces parcelles sont toujours propriété de Nexity, et il en profite pour rappeler que l'achat de la balastière avait duré 16 ans !!. Il souligne que le même problème sera rencontré avec la Passerelle.